

HISTORIQUE
DE LA
SOCIÉTÉ DE TIR AU CANON
DE CAROUGE

1852-1972

HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE TIR AU CANON DE CAROUGE 1852-1972

A l'occasion du 120^e anniversaire de la Société du Tir au canon de Carouge, son comité a désiré marquer cette belle étape par la publication d'une plaquette retraçant les principales dates de sa longue activité.

Mais cette année apporte un élément justificatif supplémentaire puisque le 21 avril dernier le nouveau CENTRE COMMUNAL de Carouge, avec sa salle des fêtes et son théâtre, a été officiellement inauguré. Or cette réalisation efface, définitivement, toute trace de l'ancien stand municipal construit par notre comité fondateur. Ce sont là justes motifs pour fixer une gerbe de souvenirs et souligner quelques circonstances et anecdotes qui, avec les mille autres événements communaux, tissent l'histoire de notre ville.

Le comité tient tout particulièrement à remercier la rédaction du journal « Le Carougeois » qui, en acceptant de publier ce texte, lui a permis ce tiré à part bienvenu.

Tracer à grands traits l'historique de la Société du Tir au canon de Carouge à l'heure de son 120^e anniversaire, c'est d'abord tenter de mettre la main sur des documents plus que séculaires que le temps a dispersés aux quatre vents ou contribué malheureusement à faire disparaître au gré de déménagements ou de passations de charges menées dans l'euphorie de séances amicales et joyeuses.

Ainsi donc faut-il s'astreindre à une mosaïque d'éléments épars, de coupures de journaux, de témoignages précieux, travail auquel ont collaboré les membres de notre comité.

Mais retrouver l'origine de notre Tir au canon c'est, en même temps, découvrir la plus ancienne société communale carougeoise qui fut constituée sur notre petit territoire, abstraction faite des sapeurs-pompiers.

Et cette société n'est point celle du Tir au canon mais bien la **Société des Carabiniers de Carouge qui fut fondée en 1829**. Il y a deux lustres, à peine, nos Carabiniers organisaient encore leur traditionnel Tir annuel de la Vogue — usant des installations du stand de Saint-Georges — couronnaient leur Roi du tir, le ceignaient de l'écharpe verte en même temps que le Roi du Tir au canon qui arbore, lui, l'écharpe rouge.

La désaffection de nos concitoyens pour un sport bientôt réservé aux seuls spécialistes, la disparition du fameux mousqueton 31, (en 1961), au profit du fusil d'assaut porté sur pieds antérieurs, l'absence aussi d'une ligne de tir carougeoise, ont motivé sa disparition. Nous le regrettons en raison surtout des hauts faits patriotiques et sportifs qu'elle conserve à son magnifique palmarès.

Une brève digression consacrée à cette société nous permettra de mieux comprendre la création de notre Tir au canon carougeois.

LES CARABINIERS DE 1824

L'origine des compagnies de Carabiniers, qui furent le corps caractéristique de notre armée suisse au XIX^e siècle, remonte à la fin du XVIII^e siècle, époque où de nombreux cantons bénéficiaient de l'activité de corps de chasseurs volontaires.

Ces chasseurs disposaient d'une arme de précision à canon rayé : la carabine. Elle équipa ces compagnies et la plus célèbre restera la carabine Wetterli supprimée en 1891. On a pu dire à son sujet que *la carabine des Suisses a été l'instrument de la fédérativité de l'Etat au XIX^e siècle. Le Général Dufour qui l'a personnifiée, à la tête de la première armée fédérale, a été le premier président des Carabiniers genevois.*¹

En 1798 déjà, les Carabiniers bernois, schwytzois et uranais s'illustrèrent lors des batailles de Neueneck et de Rotenthurm contre les armées du Directoire français.

A la Restauration, les cantons réorganisèrent leurs milices et de nombreuses compagnies de Carabiniers furent rétablies ou créées.

En 1818 on notait à Genève la présence d'une compagnie d'Arquebusiers qui avaient mission de défendre les remparts avec le mousquet ou la carabine. On ne devenait titulaire de cette compagnie qu'à l'âge de 45 ans révolus et la plupart de ces miliciens se recrutaient parmi les membres de la Société de l'Arquebuse, réputés fins guidons.

Ces servants de la carabine souhaitaient vivement la création d'une compagnie genevoise des Carabiniers mais cela ne plaisait guère au gouvernement conservateur de la Restauration. (*Il faudra attendre 1862 pour saluer cette décision obtenue grâce au Carougeois Moïse Vautier, tireur émérite et qui était alors Conseiller d'Etat chargé du Département militaire. En 1968 le Conseil d'Etat obtint que le troisième bataillon d'élite du régiment genevois devienne le bataillon de carabiniers 14.*)

Passant outre, ces miliciens se groupèrent en 1824 sous l'impulsion du futur général Guillaume-Henri Dufour, alors colonel des Milices, pour constituer une Société des Carabiniers genevois.

¹ *Vert et Noir*, livre d'or des Carabiniers genevois. Jullien éditeur à Genève, 1936. (Cf. page 59 et ss.).

La présidence fut assumée par Fazy-Pasteur, membre du Conseil représentatif et la vice-présidence par un Carougeois authentique Jean-Marie Lafontaine qui n'était autre que le fils du notaire Delafontaine, maire français de Carouge et qui construisit son immeuble au 24 de la rue Jacques-Dalphin actuelle, léguant, malgré lui, des archives-surprises à notre administration en 1969 !

La même année, lors du premier Tir fédéral d'Aarau, la Société suisse des Carabiniers fut créée. (*Schweizerischer Schützenverein.*)

Quatre ans plus tard le troisième Tir fédéral, organisé à Genève, fut l'occasion pour les Carabiniers genevois de manifester leur volonté de réaliser une alliance fédérale et de défendre l'union à la Suisse. Sous cette impulsion les premières sociétés communales se constituèrent : en 1828 à Genthod et au Mandement; **en 1829 les Carougeois porteurs d'une carabine créèrent la Société des Carabiniers carougeois.** La même année ce fut encore Vandœuvres; en 1831 Chêne-Bougeries et Chêne-Thônex; en 1832 Jussy et le Grand-Saconnex.

En 1835 le comité des Carabiniers de Carouge était composé de : Jean-Marie Lafontaine, président; Louis Aubin, vice-président; Marc Braunn, trésorier; Jacques Blachier, patrimonial; David Grille, cornette; Antoine Croisier, secrétaire général; Charles Latour, Louis Gardy, Louis Duplessis, Antoine Guillot, Louis Grille, François Maylan, Jean-Pierre Cary, Théodore Herpin, François Portier et Jean Durand.

UN CLIMAT POLITIQUE PARTICULIER

Si nous nous sommes attardés à parler des Carabiniers c'est que cette Société participa de très près à l'effervescence des idées politiques de l'époque.

Le 3 avril 1839, le Conseil d'Etat promulga une nouvelle loi sur la milice. Genève, dans le cadre de ses troupes de réserve, regroupait alors six bataillons d'infanterie — en plus des troupes spéciales — dont trois appartenaient au premier district militaire formé par la Ville de Genève, Plainpalais et Carouge.

Ce découpage mettait en relation directe les miliciens carougeois avec ceux des quartiers populaires de Genève, en particulier les Carabiniers qui se recrutaient essentiellement parmi les caboiniers et les membres de la « fabrique » de Saint-Gervais.

Or, ce corps fut mêlé de très près aux luttes politiques qui perturbaient alors le climat de Genève et se retrouva bientôt au premier rang des adversaires du régime conservateur. En 1846 les Carabiniers formèrent «le carré» des défenseurs du faubourg de Saint-Gervais insurgé contre le gouvernement. Mouvement d'essence radicale emmené par James Fazy, il regroupait toute une cohorte de Carougeois que leurs origines populaires et leurs aspirations portaient tout naturellement au soutien des principes de la nouvelle Constitution.

UNE PETITE VILLE TRANQUILLE

Au milieu du XIX^e siècle, Carouge était une petite bourgade ramassée autour de ses trois places, (du Rondeau, du Marché et du Temple), et dont la vie s'écoulait paisiblement par ses deux artères principales : la rue Caroline, (baptisée plus tard Jacques-Dalphin), et l'axe rue Ancienne-rue Saint-Léger, (cette dernière devenue rue Vautier et rue d'Arve).

Les petites maisons basses se serraient les unes contre les autres et en dehors d'un périmètre bien dessiné, de quelques fermes ou constructions disséminées çà et là, ce n'étaient que champs pour les cultures et pâturages, sinon vernaies.

Sa population était laborieuse : ouvriers, mécaniciens, tourneurs sur bois, tanneurs, forgerons, côtoyaient les artisans, commerçants et négociants. C'était le temps où le médecin, le notaire, le patron d'une manufacture étaient les maîtres à penser du lieu.

Une municipalité attentive à la saine gestion de la commune se réunissait une fois par mois environ.

Notons, parmi les importantes décisions de la période, en 1852 la vente de l'ancien cimetière de la route de Veyrier et l'achat de trois poses de terrain à M. Brocher pour la création du nouveau champ de repos sous les moraines. (Cimetière actuel.)

En 1855 une étude pour la mise en place de l'éclairage au gaz des places et artères; en 1856 une première demande d'autorisation par la Compagnie anglaise Munio, Burn et Cie pour la permission d'établir une voie ferrée à traction sur la route de Carouge. (Projet de chemin de fer dit « américain ».) Refusé par le Conseil d'Etat, qui jugeait l'encombrement de la chaussée trop important, ce chemin de

fer fut autorisé en 1861 sur le trajet place Neuve-Carouge; en 1857 encore, la libération d'un crédit de 3.000 francs pour la construction d'un poids à bascule.

En 1850 le Dr Adolphe Fontanel fonctionnait comme maire d'un Carouge de 4.403 habitants. Député au Grand Conseil où il siégeait en compagnie de Joseph Girard, avocat-notaire, de Jules Vüy, autre avocat-notaire et de Louis Apollonie de Montfalcon, fils du premier maire suisse de notre ville, Fontanel était aussi médecin des milices genevoises.

Les trois premiers accèderont à la charge de conseiller d'Etat de même que ces deux autres Carougeois que furent Moïse Vautier et Alexandre Gavard.

Autour d'eux, ils regroupèrent les citoyens actifs, les miliciens, les carabiniers entre autres; c'est sous leur impulsion que fut créée la Société des Carabiniers de Carouge.

UN STAND EN PLEIN AIR

Comme leurs camarades carabiniers de Genève, les Carougeois s'astreignaient à des exercices de tir volontaires qui avaient lieu au stand de la Coulouvrenière, seul emplacement cantonal disponible. Plus tard ces entraînements eurent lieu aussi à Satigny et à Planles-Ouates.

Mais nos concitoyens, jaloux comme toujours de leur autonomie, cherchèrent le moyen de pratiquer le tir sur leur territoire. Ils choisirent alors un emplacement idéal sis sous la moraine de Pinchat — qui servait de pare-balles naturel — et offrait la tranquillité de ses pâturages et de ses champs.

En effet, nous l'avons vu, sitôt sorti du cœur de la ville, l'habitant se retrouvait en pleine campagne. Ce qui aujourd'hui occupe le quartier du Stand, — villas, entrepôts, usines, routes, etc. — n'existait pas et les constructions les plus proches étaient celles du Pensionnat pour jeunes filles des Fidèles compagnes de Jésus créé en 1844 (?) par Mme d'Houet et qui devra fermer ses portes en 1875.

Le corps principal de ce pensionnat était constitué par trois bâtiments de deux étages en forme de H que l'on peut encore reconnaître en partie dans la cour de l'entreprise Similor. Les lettres « JHS » gravées en relief contre une façade et soulignées de lauriers rappellent cette première destination. Les jardins de cet institut religieux,

ombragés par des arbres magnifiques, s'étendaient jusqu'à l'emplacement de l'immeuble Carouge-Terrasse et une petite chapelle dédiée à Saint-Nicolas marquait la limite de la propriété clôturée d'un haut mur de pierres. (Cette chapelle fut démontée et transportée à Saint-Julien en 1905.)

C'est tout à côté que les Carabiniers vinrent brûler leurs premières cartouches au risque d'effaroucher les demoiselles pensionnaires et les étourneaux habitués d'une vigne qu'une gravure de l'époque nous montre distinctement au flanc de la moraine... et en plein nord : quelle piquette devait-on en tirer !

OU L'ON COMMENCE A PARLER CANON

L'histoire du Tir au canon de Carouge commence en 1852.

Nous sommes au lendemain de la guerre du Sonderbund. Les effets de ce terrible déchirement continuent à se faire cruellement sentir. Divisés, dressés les uns contre les autres, les Suisses aspirent néanmoins à se réconcilier, à fraterniser comme par le passé, sous un même étendard, bref, à ressouder l'antique amitié confédérale. Cette soif ardente de rapprochement va trouver son assouvissement dans de multiples sociétés de tir, de gymnastique, de chant, etc. qui, comme champignons après l'ondée, surgirent par centaines dans toute la Suisse.²

Dans les campagnes, surtout lors des fêtes patronales — plus connues sous le nom de Vogues — le tir était également fort prisé par les jeunes. En 1857 naquit à Veyrier la Société des Garçons ou Société du Tir à l'Oiseau, réservée exclusivement aux célibataires de la commune. Ce sera l'ancêtre de notre société sœur du Tir de Veyrier qui demeure la seule, avec la nôtre, à organiser un tir au canon annuel.

La carabine, arme lourde et requérant une adresse certaine, le vieux fusil à baguette dont le chargement était difficile rebutaient d'aucuns.

² 1852-1952 — Centenaire de la Société de Tir de Veyrier — Historique de Yves Martin.

Qui eut l'idée de fabriquer un petit canon fixé sur un affût de fonte ? Nous ne l'avons pas découvert. Toujours est-il que l'on retrouve ici ou là des tubes rayés de carabine, manchonnés et fixés sur de petits affûts fixes et qui utilisaient la munition de 7,65. (La pointe de la balle était plus conique que celle des balles actuelles.) L'appareil de détente reposait sur une vis utilisée pour régler l'élévation. La dérive était corrigée par une vis qui actionnait le déplacement du canon au moyen d'un ressort agissant sur l'affût. Quant au système de visée il était constitué par une encoche de mire et un guidon protégé par un petit tube métallique.

Notre Société possède encore deux exemplaires de ces canons d'origine.

Cette nouvelle arme de concours présentait l'avantage de ne pas faire supporter son poids au tireur lors du « couché-bras-franc » et pouvait être employée sans que l'on ait à s'allonger et salir ses vêtements.

Quelques-uns des Carabiniers de Carouge acquirent de tels canons et se constituèrent en Société en 1852. Les distractions étaient rares à l'époque et hors l'absinthe, la pratique de la lutte... et les joutes électorales, il n'y avait guère occasion de confrontation.

C'est ainsi que ces tireurs au canon prirent l'habitude de s'entraîner sous la moraine. Ils firent même construire des socles en béton en forme de pyramide tronquée pour pouvoir commodément installer leurs pièces, elles-mêmes maintenues par de petits sacs de sable.

Bien entendu cette installation était à l'air libre et les jours d'averse, de grands parapluies protégeaient les tireurs venus en queue d'hirondelle et en tube effectuer leurs séries.

QU'IMPORTE : LA SOCIÉTÉ DU TIR AU CANON ÉTAIT NÉE !

ACHAT DE DEUX « VRAIS » CANONS

Parallèlement à l'activité de cette nouvelle Société et celle de la Société des Carabiniers, un groupe de citoyens se préoccupait d'animer la Vogue. L'un des moyens choisis consistait en l'achat de *boîtes pour le service de la fête communale*. (En fait de gros pétards tonitrueux que l'on faisait exploser... si possible à distance respectueuse des spectateurs.)

Ces « boîtes » étaient utilisées dans toute la région depuis longtemps et l'on se souvient que le 21 novembre 1797 déjà, lors du passage du général Bonaparte à Carouge, des citoyens enthousiastes en avaient fait sauter tout au long de son parcours de Saint-Julien au Rondeau.

Or les boîtes fondues et essayées en 1858 ne purent être acceptées par la commission chargée de les recevoir et présidée par Philippe Grâce, membre du comité du Tir au canon.

Dans une lettre du 21 avril 1858 celui-ci requérait la collaboration de la Commune pour contribuer à l'achat de deux « vrais » canons que l'on ferait tonner aux circonstances joyeuses ou solennelles. Le prix consacré aux « boîtes » permettait déjà l'acquisition des affûts.

La Mairie acquiesça et versa 200 francs; une souscription fut ouverte et l'argent vite récolté pour la fonte des deux tubes : ces mêmes canons qui sont aujourd'hui encore propriété de la Société du Tir au canon et qui, chaque année pétaradent à l'ouverture de notre tir grâce à notre artificier Ernest Tagliabue.

Un règlement d'utilisation fut élaboré et charge fut donnée à un comité spécial d'en surveiller l'état, l'entretien, l'emploi et le prêt aux sociétés qui en faisaient la demande pour leurs fêtes.

Comme on connaît les Carougeois on ne s'étonnera pas de constater que ces deux canons ne devaient sortir de la commune qu'à d'exceptionnelles occasions. La précaution était judicieuse puisque 114 ans plus tard ils sont encore à notre disposition !³

PROJET D'ACQUISITION POUR UN STAND

La vogue de ce tir au canon s'accrut rapidement. L'emplacement était idéal et « d'abbayes » en comités, le projet de réalisation d'un véritable stand prit corps et mûrit.

Le comité se constitua alors en SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU TIR AU CANON DE CAROUGE LE 18 NOVEMBRE 1856.

Son projet consistait à acquérir un terrain occupé par un des bâtiments de service du pensionnat des Fidèles compagnes, construit face à la moraine, pour le transformer en stand de tir.

³ Archives de la Société.

Après contacts multiples et cogitations non moins nombreuses les statuts de cette S.I. furent envoyés pour approbation au Conseil d'Etat par le Dr Adolphe Fontanel, membre du comité.

Dans sa séance du 18 novembre 1856 le Conseil d'Etat les entérina.

Le premier article motivait la création de la Société pour l'acquisition d'une partie de l'immeuble que possède le pensionnat de Carouge, la possession en commun dudit immeuble, sa jouissance et le paiement d'un prix d'acquisition.

L'art. 2 stipulait que la Société fournirait à la Société du Canon de Carouge un emplacement à bien plaie pour ses jours de fêtes.

L'art. 3 précisait que tout l'immobilier appartiendrait à la Société immobilière sans que celle-ci doive en faire l'achat à la Société des Carabiniers. Par contre tous les engins appartenaient à celle-ci qui les ferait construire et entretenir.

L'art. 9 fixait, en vue de l'achat envisagé, un fonds de 39.000 fr. divisé en mille trois cents actions de 30 fr. au porteur, actions qui serviront un intérêt de 4 % l'an, (art. 13).

Ce premier comité de la SOCIÉTÉ DU CANON DE CAROUGE était formé de M. Emile DEGRANGE-GUERRE, négociant, premier Président de la Société, de MM. Alexandre CHAULMONTET, monteur en boîte, Philippe GRACE, horloger, Henri JAQUET, armurier, Louis BLANCHET, guillocheur et Emmanuel MAIGROT, secrétaire de la mairie de Carouge.⁴

Si nous avons relevé les grandes lignes de ces statuts au conditionnel c'est, qu'à la réflexion, le projet d'acquisition du bâtiment ne fut pas jugé le meilleur et que le comité, en liaison étroite avec la Société des Carabiniers, décida d'acheter seulement le terrain qui lui était nécessaire. Il se remit ensuite au travail pour l'élaboration d'un nouveau projet qui prévoyait la construction d'un stand ad hoc.

Avec la collaboration des Autorités municipales, (qui durent insister pour conjointre l'utilisation d'un local de vote avec celle du stand, moyen efficace de décider l'Etat), une nouvelle convention fut rédigée par-devant notaire et adressée pour approbation au Conseil d'Etat.

⁴ Recueil des lois cantonales de 1856, p. 404 à 412.

LA CONSTRUCTION DU STAND

En date du 12 juin 1858 le Conseil d'Etat entérina un arrêté « pour construire à Carouge un stand devant servir de Bâtiment électoral pour la Rive gauche ».

L'arrêté était ainsi libellé :

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève fait savoir que le Grand Conseil, sur la proposition du Conseil d'Etat, décrète ce qui suit :

Art. premier. Est approuvé le projet de convention passé le 2 juin 1858 entre l'Etat représenté par M. le Conseiller d'Etat Adolphe Fontanel et la Société immobilière de Carouge représentée par MM. Emile Degrange-Guerre, négociant; Alexandre Chaulmontet, monteur en boîtes; Philippe Grâce, horloger; Moïse Vautier, mécanicien; Simon Gerbaud, négociant, tous domiciliés à Carouge au sujet de la construction dans cette ville d'un Stand qui servira de Bâtiment électoral pour la Rive gauche.

Art 2. La somme de 16.000 fr. à payer par l'Etat sera prise sur le produit de l'emprunt cantonal du 17 mai 1856.

*Signé par le président du Grand Conseil : J. Challet-Venel
le chancelier du Conseil d'Etat : Marc Viridet⁵*

⁵ Recueil des lois cantonales de 1858, p. 276 à 281.



Ainsi donc, avec l'élection au Conseil d'Etat de leur membre et ami le Dr Adolphe Fontanel, nos Carougeois avaient pris de l'appétit et fixé leur ambition sur la réalisation d'installations propres. L'influence du bouillant Moïse Vautier se faisait sentir, lui qui avait alors vingt-sept ans et qui s'affirmait déjà le chef de file de tous les habitants du lieu.

La convention, (d'une rédaction solennelle !) fut ainsi libellée :

*Au nom du peuple souverain,
Nous, Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève faisons savoir que :*

*L'an mil huit cent cinquante-huit et le deux juin
Par devant M^e Claude-Louis Dufresne
Ont comparu : ... (voir ci-dessus).*

Art. premier. La Société immobilière du Tir de Carouge s'engage à construire le Stand qu'elle se propose d'élever sur la propriété qu'elle possède à Carouge en conformité du plan dressé par le Département des travaux public (...) Cette construction sera mise à disposition de l'Etat pour tous les services auxquels elle pourra être propre, notamment pour les élections, distribution de prix s'il y a lieu, et d'autres services. (...)

Art. 2. Comme correspectif de cette jouissance, l'Etat de Genève contribuera à ladite construction jusqu'à concurrence d'une somme de seize mille francs laquelle sera versée à la Société aussitôt que les travaux auront été terminés et reconnus par le Département des travaux publics.

Art. 3. Pour sûreté et garantie de ladite somme de seize mille francs, l'Etat de Genève recevra de la Société cinq cent trente-trois actions au capital de trente francs chacune, numéros de sept cent soixante-huit à treize cents.

Ces actions ne seront pas productives d'intérêt et ne seront pas comprises au nombre de celles qui pourront être rachetées par la Société, et l'Etat de Genève s'engage à ne pas les négocier.

De plus l'immeuble de la Société étant grevé d'une hypothèque de 20.000 fr. au profit de la Caisse Hypothécaire de Genève, la Société s'engage à ne grever l'immeuble d'aucune nouvelle hypothèque sans le consentement de l'Etat.

Art. 4. (...) La destination du bâtiment indiqué aux présentes ne pourra jamais être changée sans l'autorisation de l'Etat.

Art. 7. La convention passée entre l'Etat de Genève et la Société immobilière du Tir de Carouge, le 13 avril 1858, est et demeure nulle et non avenue.

Fait et passé à Genève, Grand-Rue No 20, et après lecture les comparants ont signé avec les notaires la minute des présentes demeurées à M^e J. Dufresne.

Enregistré à Genève, le cinq juin 1858, vol. 83, No 2365. Gratis, sans renvoi (signé) Mercier.

Mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes à exécution, au Procureur général et à ses Substituts d'y tenir la main, à tous officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils seront légalement requis.

En fait de quoi nous avons fait sceller les présentes.

Première grosse délivrée à l'Etat de Genève.⁶

(Signé) J. Dufresne

⁶ Recueil des lois cantonales de 1858, p. 276-281.

UNE ACTIVITÉ SOUTENUE

Tous actes étant signés et les actions vendues, la construction fut entreprise la même année pour être achevée l'an suivant.

Le stand possédait une entrée majestueuse et ouvrait ses quatorze stalles en direction de la moraine où la ciblerie avait été aménagée. La ligne de tir n'était que de deux cents mètres au lieu des trois cents traditionnels mais cela ne changeait rien aux principes balistiques du 7,65.

L'inauguration fut le prétexte à une fête populaire grandiose au cours de laquelle les champions de tir au canon et à la carabine rivalisèrent d'ardeur et d'adresse avant que les champions oratoires ne les imitent et s'en donnent à pleine gorge comme bien l'on imagine.

Le banquet réunit plus de trois cents convives et les Autorités cantonales représentées par le Conseiller d'Etat carougeois Adolphe Fontanel — qui venait d'être élu conseiller aux Etats — les députés carougeois, les Autorités municipales emmenées par le Maire, André Recordon — élu le 30 décembre 1855 par 122 suffrages sur 186 — le président de la Société, Emile Degrange-Guerre, trouvèrent là l'occasion d'un « bain de foule » fastueux comme ils l'aimaient... déjà !

C'est ainsi que jusqu'à la fin du siècle, deux ou trois tirs au canon annuels furent organisés sans compter les exercices de la Société des Carabiniers et les tirs que celle-ci mit sur pied à l'échelon cantonal.

A la Vogue, une cantine extérieure éteignait la soif des tireurs et de leurs accompagnants et un grand bal terminait ces longues journées qui réunissaient tout Carouge mais encore des tireurs venus de tous les villages voisins : Saconnex, Veyrier, Troinex, Soral, Planles-Ouates, Laconnex, etc. qui possédaient aussi leurs sociétés de tir et leurs installations de tir au canon.

DES SOUCIS

L'organisation de ces tirs demandait un grand dévouement de la part des membres du comité qui n'étaient pas exempts de soucis, financiers en particulier.

Les convocations à ces joutes sportives étaient effectuées par voie d'affiches, exclusivement. Et comme la mode de l'époque le commandait, ces affiches étaient immenses, placards colorés abon-

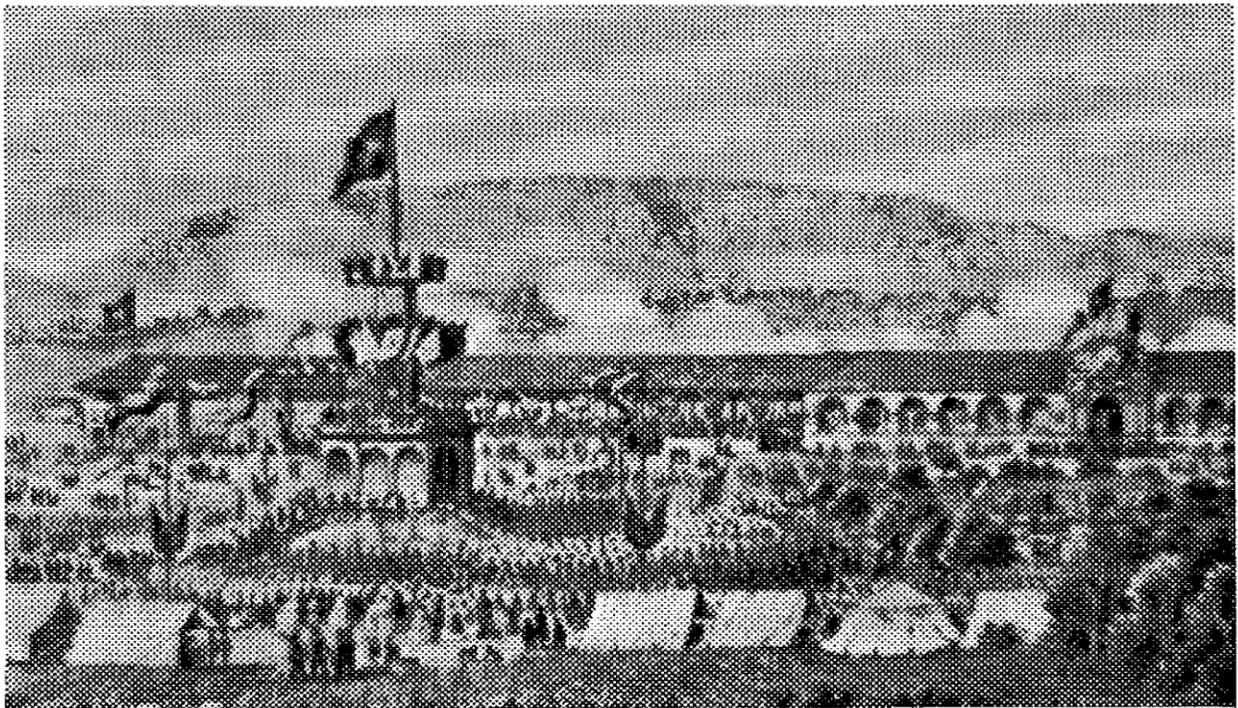
damment fleuris de dates, de noms, d'indications multiples et apposés dans les rues et dans tous les établissements publics.

Le comité devait également chaque fois lancer une souscription publique auprès des artisans spécialisés pour la fonte des balles coulées spécialement en plomb pour chaque tir.

Il fallait aussi rassembler les prix, coupes et plats en argent ou en étain. Déjà, bien sûr, le lauréat de la cible « Commune » portait le titre de Roi du Tir qui, primitivement ne s'accompagnait pas encore de fastes spéciaux. Mais nous y reviendrons.

Ces soucis financiers ressortent de la correspondance échangée avec la mairie et les procès-verbaux du Conseil municipal nous apprennent que le 23 août 1878 une somme de 80 fr. fut allouée à la Société des Carabiniers pour son tir de la Vogue ainsi qu'à la Société du Tir au canon dans le même but.

Le 14 août 1880, en plus de cette subvention, une somme de 50 francs fut ajoutée pour atténuer les frais occasionnés par le cortège des Rois et leur couronnement. (*Frais énormes*, précise le président



Le Tir cantonal de juin 1866 organisé à Carouge.
Sur ce très vieux dessin on reconnaît, à droite, notre stand, au devant des installations provisoires.

F. H. Messaz en charge depuis 1878, *dûs au coût des réceptions des Autorités, des invités et des Rois ainsi que la collation offerte à la Musique le lundi matin.*)⁷

Il serait fâcheux de ne pas rappeler ici une manifestation qui fit date dans les annales : « le Tir cantonal » organisé de concert par les Sociétés des Carabiniers et du Tir au Canon animant notre stand en juin 1866 moins massivement que nous le montre un tableau « publicitaire » de l'époque mais tout de même fastueusement.

SALLE DES FÊTES

Selon la convention signée entre les constructeurs et l'Etat de Genève en 1856, ce stand pouvait être aussi utilisé pour des manifestations publiques.

Bâtiment électoral, il connut les fièvres épisodiques des élections municipales et cantonales qui réunissaient à Carouge les électeurs de toute la rive gauche. C'était l'occasion d'une propagande intense qui faisait couler à flot « la coueste » et le petit vin clair et du pays. Un peu plus tard la bière du brasseur Champendal en sa chopine de 2,5 décilitres baptisée « carougeoise » participa à toutes les fêtes.

Lieu aussi d'empoignades et de prises de bec mémorables entre adversaires politiques surtout à l'heure où le Kulturkampf fit ses ravages dans une commune sensibilisée encore davantage par les interdictions de séjour dont fut l'objet le futur cardinal Gaspard Mermillod, enfant de la cité.

Mais encore ce stand devint salle de bal grâce à un parquet que l'on fit cirer spécialement, halle pour les Promotions. Nous n'avons pu retrouver les dates de ces premières manifestations mais Paul Maerky dans ses « Souvenirs d'un gamin de Carouge » évoque celles-ci situées aux environs de 1875, entre autres les Promotions où l'on servait aux enfants un verre de vin rouge coupé d'eau et des tranches de veau en guise de collation !

Nul doute aussi que les réceptions organisées pour les heureux élus cantonaux ou fédéraux, les banquets officiels ne se tenaient en ce bâtiment promu ainsi au rang de salle des fêtes municipales avant la lettre.

⁷ Archives communales. No 1622, p. 12.

UN COURONNEMENT JOYEUX

A partir de 1873 l'habitude fut prise de donner au titre de Roi du tir une importance toute particulière.

L'une des manifestations coïncidait évidemment avec la célébration de la Vogue qui durait alors trois jours pleins, du samedi au lundi soir, jour férié pour toute la population.

Le Roi du Tir au canon, (titre alors réservé exclusivement aux habitants de la commune), devenait pour quelques mois un personnage célèbre à la ronde et son couronnement donnait lieu à une pittoresque manifestation.

Le lundi soir, sitôt les résultats connus, les Autorités municipales « in corpore », conduites par le comité de la Société, (et dès 1875 avec le concours de « la Fanfare municipale et des sapeurs-pompier »), allaient chercher l'heureux élu à son domicile. Toute cette joyeuse cohorte en haut de forme se dirigeait alors en cortège au Rondeau, suivie d'une population en liesse. Et sur la place, au milieu de la foule, des flonflons, des discours et des accolades, la cérémonie du couronnement prenait allure d'événement historique guère moins émouvant que le couronnement du roi burgonde Sigismond en 516 sur notre Quadrivium ne dut l'être !

Puis le cortège se reformait, encadré par des porteurs de torches. Et dans la bonne odeur de résine et dans le chatoiement des flammes claires, au son de la Fanfare, on reconduisait le Roi jusqu'à son domicile. Le héros, superbe avec sa grande écharpe passée autour du ventre, ne manquait jamais d'arroser abondamment ce titre envié et cette réception se prolongeait fort avant dans la nuit au grand dam des voisins qui n'avaient cependant pas la moindre velléité de se plaindre...

Et la Vogue terminée, le Roi rétabli de ses émotions, le terrain compris entre le stand et la ciblerie servait de pâturage aux chèvres et moutons d'alentours, place de jeu idéale pour les galopins du quartier qui, plus tard, en firent leur premier terrain de football à l'instar d'Emile Duffaud et de ses camarades, futures vedettes d'Etoile-Carouge F.-C.

PREMIER DÉMÉNAGEMENT

Si en 1902 fut célébré le cinquantenaire de la Société avec un éclat dont témoigne la médaille en bronze frappée pour cette cir-

constance, en 1905, hélas, en pleine force de l'âge, (il n'avait que 46 ans), le stand dut cesser toute activité. Alors qu'il était solide, rôdé aux plus diverses épreuves et de plus en plus utilisé, l'urbanisation du quartier le condamna : la percée de la rue Joseph-Girard avait été décidée et son tracé coupait la ligne de tir stand-ciblerie !



La médaille frappée à l'occasion du cinquantenaire

Le comité du Tir au canon, que présidait alors M. Laifer, catastrophé, dut se soumettre à ce coup du sort. Le quartier ne pouvait éternellement rester en friche et l'on parlait déjà, (eh ! oui), d'une bande de terrain sous la moraine réservée, jusqu'à l'Arve, au futur raccordement ferroviaire La Praille-les Eaux-Vives. Par ailleurs la population augmentait et de nouvelles constructions étaient nécessaires.

Le stand fut alors vendu à la Commune de Carouge pour le prix de 3.400 fr. en vue de son aménagement pour la création d'une véritable salle des fêtes.

Avec cette somme, plus celle prêtée par le maire David Moriaud et en escomptant celle promise par la Caisse Hypothécaire, le comité fit construire un nouveau stand beaucoup plus modeste de l'autre côté de la rue Joseph-Girard — sur l'emplacement de l'immeuble No 22 Carouge-Terrasse — afin de continuer à utiliser les installations de la ciblerie.

La distance avait été réduite de 25 mètres environ mais elle restait tout de même utilisable sans qu'il soit nécessaire de modifier canons et munition.

Huit stalles furent mises à disposition des tireurs.

Ce déménagement priva par contre les Carabiniers de leurs installations et dès lors leur tir annuel de la Vogue émigra au stand de Saint-Georges qui avait été inauguré le 5 octobre 1895.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE

Cependant, avec le bâtiment du stand, la Commune était devenue propriétaire du terrain; une convention fut alors passée, le 3 septembre 1906, entre la Commune représentée par M. David Moriaud, maire et la Société du Tir au canon représentée par MM. Auguste Laifer, président, Joseph Michel, secrétaire et Johannès Dalphin, trésorier, pour la mise à disposition d'une nouvelle ligne de tir.

En voici les principaux éléments :

Art. premier. La Commune de Carouge concède à bien plaisir à la Société du Tir au canon l'usage d'une bande de terrain de 18 mètres de largeur sur toute la longueur dans la propriété de l'ancien stand du boulevard Joseph-Girard, du côté des propriétés Martin et Fillion.

Art. 2. La Société du Tir au canon paiera une redevance annuelle de un franc à la Commune.

Art. 3. (...) Le stand à construire ne pourra comprendre qu'un rez-de-chaussée et un étage pour salles de mensuration et dépôt de matériel.

Art. 4. La sonnerie électrique sera installée du côté du mur de clôture de la propriété.

Art 7. La récolte du champ de tir restera la propriété de la Commune ou de ses ayants droit; il ne pourra être fait aucune culture ni plantation élevée pouvant nuire à la ligne de tir.

Suivent les réserves de propriété par la Commune en cas de dissolution ou d'interdiction de tir.

Précisons encore : cette convention fut consentie pour une durée de vingt ans à partir du 1^{er} janvier 1906.⁸

⁸ Archives de la Société et communales.

NOUVEAU STAND

La construction du nouveau bâtiment, (qui est toujours celui de la Société sur son nouvel emplacement !), dessiné par l'architecte Eugène Cavalli, revint à la somme de 13.685 fr. 65 soit :

Charpente	Fr. 7.880.—
Maçonnerie	2.630.—
Electricité	575.—
Peinture	187.—
Serrurerie	316.—
Honoraires	365.25
Divers	285.85

Mais il fallut encore consolider le toit de la ciblerie pour 750 fr., poser des plaques derrière les cibles pour 200 fr. et élever un mur intérieur de ciblerie pour 496 fr. 55.

Finalement la Caisse Hypothécaire sembla lever les derniers soucis du comité en accordant un crédit de 7.000 fr., mais ce n'était là qu'un soulagement bien passager car cet investissement allait s'avérer trop lourd pour la trésorerie de la Société.

En attendant, le tir de la Vogue 1907 se déroula dans un stand tout neuf avec les mêmes canons de 7,65.

Un ancien nous rapporte à ce propos que les tireurs devaient prendre la précaution, avant d'introduire la balle dans la chambre à cartouches, de la tremper dans un verre plein d'un liquide rouge : fort vraisemblablement celui-ci était destiné à graisser le canon.

L'organisation du tir variait alors passablement avec celle que nous connaissons aujourd'hui. Ainsi, aux cibles Société et Commune, (cette dernière étant celle sur laquelle a toujours été disputé le « coup du Roi »), chacun ne pouvait réussir QUE trois mouches — coups les plus centrés, soit dans le cœur de la cible d'un diamètre de deux centimètres et seule la meilleure comptait pour le classement final.

(Ce n'est qu'en 1940 que les tireurs purent réaliser six mouches chacun puis le nombre devint illimité.)

Au début du siècle encore, les magnifiques souvenirs récompensant les champions s'étaient transformés — par souci d'économie — en prix en nature. Ainsi gagnait-on qui un salami ou un saucisson, qui deux ou trois kilos de pâtes ou paquets de spaghettis. Quelques gobelets étaient réservés à de rares lauréats.

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Avec le déclenchement de la première guerre mondiale les difficultés recommencèrent. En 1914 la Confédération coupa la livraison des cartouches et le tir annuel de la Vogue ne put se dérouler. Il en fut de même jusqu'en 1918.

Comme la Société comptait sur les recettes de ses tirs pour couvrir ses engagements financiers contractés pour la construction du stand le comité se retrouva en pleine impasse.

La mort dans l'âme il dut se résoudre à demander à la Commune le rachat de ses installations. (Lettre du 25 juin 1918 signée par le président Johannès Dalphin.)

On commit même trois experts qui estimèrent la valeur du stand à 14.000 fr. alors que deux autres experts fixaient à 5.000 fr. la valeur de la ciblerie.

Au gré des pourparlers la situation s'éclaircit heureusement et, grâce en particulier à une prolongation de crédit de la Caisse Hypothécaire, la demande de rachat devint caduque.

Quelque peu échaudé par ces événements, en 1921, puis en 1922 encore, le comité souhaita modifier l'art. 10 de la convention passée avec la Commune en introduisant la notion de rachat par nécessité au prix fixé par des experts et non au prix coûtant comme prévu initialement. La Commune refusa, maintint la condition de rachat au prix coûtant mais porta le délai de la convention à 40 ans avec une déduction prévue d'un quarantième de la valeur totale par année en cas de rachat. (Délibération du Conseil administratif du 5 septembre 1922.)

Ces conditions donnèrent au comité quelques apaisements.

Sous la direction ferme et dynamique de Johannès Dalphin, (secondé par Jacques Mazzola, Paul Gargantini, Joseph Roset, Louis Premet, Adolphe Erni, Félix Gallay, Emile Lienhard et Jean Bianchi), la Société poursuivit son activité soumise cependant de façon très directe aux vicissitudes économiques. C'est ainsi que la grande crise des années 1926 à 1932 influa fortement sur le succès de ses tirs.

NOUVELLE MENACE

Fort de la convention de 1906, le comité pensait pouvoir atteindre sans difficulté l'échéance de 1946.

En 1935, sur sa demande, le maire Antoine Jolivet, (élu en 1922 et qui conserva cette fonction jusqu'en 1942, poursuivant alors sa carrière comme conseiller administratif avec Charles Valencien et Joseph Passello), lui accordait l'autorisation d'installer une petite ciblerie transportable à 50 mètres du stand pour le tir au pistolet.

Mais le 10 juin 1936 une lettre du président en charge, Jacques Mazzolá, signala le nouveau danger qui planait sur la Société : la Commune envisageait la vente de la parcelle à une société immobilière en vue de la construction d'un immeuble.

Ce n'était hélas pas un faux bruit. ICSA, Société pour l'industrie chimique qui possédait ses laboratoires et bureaux à la rue Simon-Durand et son usine... à l'Usine à gaz à Châtelaine, désirait acquérir ce terrain pour édifier un immeuble locatif de 23 appartements. Elle offrait une indemnité de 300 fr. à la Société du Tir au canon pour que celle-ci donnât son accord et libérât la place !

RÉSISTANCE VAINÉ

Le comité se cabra, protesta, et engagea un dialogue soutenu avec l'administration municipale pour préserver son activité. Par lettre du 26 juin le Maire offrit un nouveau terrain au fond de la parcelle, sous la moraine, promit un délai de trois ans avant de réaliser cet immeuble.

La Société n'était pas riche. La Caisse Hypothécaire dut réclamer à nouveau le paiement des intérêts de son prêt. La Commune se porta fort du paiement total, capital et intérêts, pour le crédit ouvert en 1906. Mais précisément, à la suite des frais de cette première reconstruction, le comité de 1937 composé de M. Jacques Mazzola, président, MM. Dr. Edgar Masson, Emile Duffaud, Ernest Tagliabue, Adolphe Erni, Louis Premet, Georges Hubler, Alfred Camporini et Léon Berthet ne voulait pas recommencer à plonger dans les dettes.

Le 24 janvier il confirma à la Mairie son intention de ne pas déménager ses installations sur la parcelle proposée dite « de la gravière ».

Puis le 25 mars suivant il avisa Antoine Jolivet qu'une assemblée générale extraordinaire était convoquée pour le lundi 12 avril au local habituel de la Société, l'Hôtel du Stand : l'éventualité de la dissolution de la Société du Tir au canon était à l'ordre du jour !

Cette convocation mit le feu aux poudres, c'est le cas de le dire !

Tous ceux qui, de près ou de loin, étaient attachés au Tir au canon réagirent, multiplièrent les démarches, les interventions, les pressions auprès de l'administration, du Maire spécialement.

Voici un extrait d'une lettre passionnée que Johannès Dalphin, ancien président, envoya au comité :

A 85 ans d'existence, après nous avoir ruinés, nous jeter à la rue comme indésirables dans notre chère commune de Carouge, c'est un scandale. Malgré cela j'estime qu'il est prématuré de parler de dissolution; nous avons un patrimoine de souvenirs et de matériel précieux à conserver; il faut essayer quand même d'organiser en dehors de Carouge un modeste tir du Roi sans s'inquiéter de la Vogue, soit à Veyrier, soit à Saint-Georges avec nos Carabiniers.

Ne supprimez pas d'un seul coup d'éponge notre ancienne Société de tir qui n'a jamais démerité sauf auprès de ceux qui ne comprennent pas le véritable intérêt de Carouge.

DES IMPÉRATIFS PUISSANTS

En fait l'offre qu'ICSA présentait à la Commune répondait en partie à de lourdes préoccupations; tout au long de la crise des années 30 aucun immeuble nouveau n'avait été construit à Carouge et avec l'accroissement de la population il devenait urgent de réaliser de nouveaux logements (...déjà !). L'Administration ne pouvait pas refuser la présence de cet immeuble qui sera baptisé Carouge-Terrasse et qui domine aujourd'hui encore le quartier de sa haute stature.

Les immeubles de la rue Jacques-Grosselin et de la rue Louis-de Montfalcon venaient d'être construits sur l'ancienne parcelle Bertrand (1932). La place d'Armes étrennait les siens. Mais il fallait encore construire, construire...

Toutefois la Commune ne pouvait aussi pas méconnaître les difficultés insurmontables que ce nouveau déménagement provoquait pour notre Société.

L'assemblée générale extraordinaire se déroula comme prévu et décida, à la majorité, de continuer ses tirs jusqu'en 1939 selon la promesse faite par l'Administration.

L'épreuve de force était engagée.

La Mairie s'employa alors à requérir la collaboration d'ICSA et, fin août 1937, son directeur M. Marcel Lévy était à même de pro-

poser le déplacement du stand, à ses frais, à 30 mètres plus au sud en direction de la ciblerie ou à 50 mètres de celle-ci si le tir réduit était adopté.

La date de la Vogue approchait et les travaux de terrassement commencèrent malgré tout, juste à côté du stand.

RÉSIGNATION EN FAVEUR DU PETIT CALIBRE

Ce tir se déroula dans une ambiance très spéciale : les tireurs, échauffés par la situation de fait devant laquelle ils étaient placés par l'Administration municipale, n'en finissaient plus de juger l'attitude des uns et des autres. Parmi les plus réalistes, c'est la transformation du tir lui-même qui était l'objet des débats. Le passage au petit calibre modifiait complètement les données techniques du concours, justifiait des armes et une munition nouvelles en plus de toute une série d'interrogations quant aux futurs succès populaires de notre manifestation annuelle.

L'armurier précieux et compétent dont bénéficia si longtemps notre Société, Adolphe Knuchel, modifia alors un des canons pour procéder à des essais nombreux.

Finalement le comité se résigna à adopter la munition de 6 mm. tirée à 75 mètres, — telles les conditions du tir d'aujourd'hui — sachant bien que c'était le seul moyen pour elle d'assurer la survie de la Société face au Moloch-Urbanisation qui se ferait toujours plus exigeant.

Le succès sans cesse grandissant de nos tirs justifient amplement cette sage décision prise par ceux qui avaient la responsabilité, il y a 35 ans, de signer un nouveau bail pour la Société du Tir au canon de Carouge.

DEUXIÈME DÉMÉNAGEMENT ET NOUVELLE CONVENTION

De multiples rencontres eurent lieu avec les représentants d'ICSA et de l'administration pour arriver finalement, le 6 septembre 1937, à un accord qui donnait satisfaction aux trois parties.

Selon la nouvelle convention passée entre la Ville de Carouge et la Société, la première concédait à bien plaisir à la seconde l'usage

d'une parcelle de terrain pour permettre l'installation du stand et de la ligne de tir. (Parcelle actuelle dite de « la gravière ».)

La Société payait une redevance annuelle d'UN franc à la Commune, charge à elle d'assurer les tiers des conséquences que ses installations de tir pouvaient faire subir pendant et hors les manifestations.

La convention (approuvée le 11 février 1938 par le Conseil d'Etat) fut consentie pour vingt ans à partir du 1^{er} janvier 1938 et en cas de dissolution les installations reviendraient à la Commune.

En réalité, il s'agit surtout de souligner que la Société ICSA avait permis ce relogement grâce à sa participation financière. En effet celle-ci prit entièrement à sa charge la reconstruction du stand qui fut démolí poutre après poutre et remonté par ses soins.

La route d'accès fut la nouvelle voie construite avec l'immeuble Carouge-Terrasse et qui porte aujourd'hui le nom de chemin du Tir-au-Canon.

De plus, en raison des frais occasionnés par la transformation des huit canons, ICSA accepta de prendre les 2/3 de cette dépense à son compte. La transformation pour le tir au petit calibre fut exécutée par Adolphe Knuchel et revint à 85 fr. par pièce.

En compensation ICSA obtint qu'en dehors des périodes de tir le stand servît de garage pour deux de ses camions.

Ainsi donc cette très vive alerte, qui faillit interrompre définitivement la belle carrière du Tir au canon de Carouge, se termina par sa mutation au petit calibre et son implantation sur une parcelle qui donne toutes satisfactions... bien que toujours grevée de l'hypothèque du passage de la voie de raccordement La Praille-les Eaux-Vives.

UNE PROGRESSION CONSTANTE

En 1938 le tir reprit mais celui de 1939 se déroula sous le poids angoissant de la situation internationale qui se dégradait vertigineusement.

La deuxième guerre mondiale motiva sa suppression en 1940 et en 1941 faute de munitions.

Cette même année le président Jacques Mazzola, qui avait si fermement dirigé la Société tout au long de ces années difficiles, passa la main au Dr Edgard Masson

Mieux que quiconque notre « docteur » incarna jusqu'à sa mort, en 1964, notre Société qui devait devenir sa principale préoccupation en dehors de sa profession. Dévoué, généreux, efficace, ne négligeant aucun détail, il fut l'âme de notre Tir, secondé par une équipe d'amis fidèles.

Les chiffres témoignent du renouveau obtenu par le Tir au canon et de la faveur toujours croissante qu'il rencontre tant auprès des Carougeois que des « étrangers » venus de tout le canton et même du Pays de Vaud.

A titre d'éléments comparatifs, le tir de 1944 — qui se déroula pendant la guerre — permit de brûler 5.300 cartouches. Mais celui de 1960 arriva au beau total de 16.000 et en 1971 ce sont près de 29.000 cartouches qui furent tirées, égalant le résultat exceptionnel réussi en 1966 lors du tir du 150^e anniversaire des Communes Réunies.

Cette année-là, grâce à un concours de groupes ouvert à toutes les communes pour l'attribution de la Coupe-Challenge tant convoitée, 383 tireurs avaient pris le chemin de notre stand, chiffre jamais atteint jusqu'ici.

Mais ce succès est dû surtout à diverses améliorations qui ont été apportées, sous la présidence du Dr Masson, tant à la planche des prix qu'aux conditions et à l'organisation du tir.

En 1946, trois cibles supplémentaires furent construites à côté des huit existantes, des canons rachetés aux sociétés de campagne qui cessaient leur activité. Cette même année tous les prix furent délivrés en espèces. Et les premiers juniors, les premières dames commencèrent à se mesurer avec un acharnement qui ne fit que s'amplifier au gré des années.

Aujourd'hui une cible ne suffit pas à satisfaire tous les jeunes et toutes nos filles de Tell qui, souvent mieux que les hommes, s'emploient à montrer leur adresse et à cumuler les honneurs.

A ce propos la « démocratisation » du tir a permis d'étendre les conditions d'obtention du titre recherché de « Roi », titre qui n'est plus réservé exclusivement aux Carougeois : tous les membres de la Société, où qu'ils habitent, peuvent le devenir !

Et l'on devient membre en payant une modeste inscription pendant les journées de tir, ceci pour la vie.

Qu'on se le dise !

LE TIR DU CENTENAIRE

En 1952 se déroula le Tir du centenaire de la Société. Une planche des prix particulièrement alléchante avait été préparée et un plat spécial créé pour cet anniversaire.

Tous ceux qui, une fois ou l'autre avaient eu l'occasion de venir brûler quelques cartouches sous la moraine, se donnèrent rendez-vous à cette occasion et il fut bien difficile pendant les cinq jours de tir répartis en deux week-ends de trouver un canon libre.

Le titre de « Roi du Centenaire » fut disputé avec acharnement. Il échut finalement, après une lutte épique, à M. E. Perrollaz avec une « mouche » de $32\frac{1}{2}$ degrés.

Un banquet commémoratif réunit le comité élargi, les Autorités carougeoises représentées par MM. Alfred Nussbaum, maire, et Joseph Passello, (M. François Vibert, malade était excusé), ainsi que la presse toujours attentive à relater notre manifestation typique, le samedi 31 août. Le repas, avec vin et service compris coûta 10 fr. !

Il y eut des toasts nombreux, aussi chaleureux que ceux de 1859...

AUGMENTATION DES JOURNÉES DE TIR

Avec la disparition de la fête officielle municipale du lundi — *il ne subsistait de l'ancienne Vogue que le concert du soir au Rondeau par notre Fanfare municipale et le feu d'artifice tiré par la Maison carougeoise Brunner après l'arrivée du dernier tram 12 en son dépôt, spectacle couronné par l'embrasement de la place avec des feux de Bengale rouges et verts* — le tir au canon demeurerait la seule manifestation occupant toute cette journée. La distribution des prix, pour échapper au brouhaha de la fête populaire, s'était transportée dans les jardins du Stand, à la rue Ancienne.

Par ailleurs l'évolution des horaires de travail qui libéraient depuis peu une grande partie de la population le samedi matin décida le comité à modifier les heures d'ouverture de ses tirs.

C'est ainsi qu'en 1962 le tir eut lieu, pour la première fois, sur deux samedis et dimanches successifs, les seconds coïncidant avec la Fête communale. Loin de perturber la tradition cette nouvelle disposition donna encore un élan supplémentaire au tir et explique en partie l'accroissement du nombre des participants.

Intérêt supplémentaire encore apporté aux enjeux, la création en 1949 du titre de Champion de l'année — sous l'instigation de Mon-

sieur Marcel Mermillod — avec inscription du lauréat au tableau d'honneur exposé dans le stand tel celui réservé depuis 1873 aux Rois; ce titre, attribué au tireur le mieux classé à TOUTES les cibles, (cibles Arve et Libre pour le tir à points et cibles Commune et Société pour le tir aux « mouches »), crée une émulation indéniable et possède surtout le mérite de récompenser le tireur le plus régulier et le plus adroit.

En effet le « coup du Roi » est souvent l'effet de la chance ou du hasard, davantage que le fruit d'une adresse certaine. C'est l'occasion d'expliquer ici en quelques mots le « tir à mouches ».

UNE MACHINE DE MENSURATION UNIQUE

Aux cibles Commune et Société, la cible de carton mesure 25 cm. de côté. Elle est divisée en vingt anneaux concentriques de 5 mm. de largeur qui fixent la valeur des impacts des balles. Les deux derniers (soit théoriquement le « 19 » et le centre, soit le « 20 ») sont remplacés par un disque de carton noir amovible de 2 cm. de diamètre : c'est la « mouche ».

Chaque fois qu'une balle perce cette « mouche », le carton est enlevé, introduit dans un sachet numéroté et conservé dans une urne fermée à la ciblerie.

A intervalles réguliers un membre du comité les emporte et va mesurer ces « mouches » au premier étage de notre salle de mensuration. Là, trône notre « appareil de mensuration » qui est unique en son genre : la « mouche » est placée dans une encoche réservée et une pointe de balle enfoncée dans la perforation reçue; cette pointe est reliée à un grand bras mobile le long d'une échelle de 360°.

Ainsi, ce petit carton noir de 2 cm. de diamètre peut-il être divisé en 360 parties par rapport au centre parfait qui représente le point 0.

Si par aventure une perforation arrive exactement à ce centre, le titre de Roi ne saurait échapper au possesseur de cette « mouche » ! Et au gré des multiples mensurations les « mouches » sont classées selon leurs numéros. (Ceux qui les mesurent ne connaissent donc pas le nom du tireur qui figure dans un carnet en mains des secrétaires.) C'est seulement lors de l'affichage des résultats que le propriétaire se manifeste.

Ces dernières années le Roi avait réussi 7°, 8° voire 4° ou 2° ! A partir de 150° ces mouches deviennent des « mordillons » et n'entrent donc plus en compétition si ce n'est pour le cumul des trois meilleures mouches additionnées à une cible qui permettent l'obtention d'un beau challenge ou d'un tableau recherché tels ceux que le peintre Jean Tavernier, grand ami de la Société, offrit de très nombreuses années.

UN RENOUVEAU QUI SE POURSUIT

Pour succéder au Dr Edgar Masson, le comité confia la présidence à M. Jean Gysel en 1964. Son entregent, sa générosité, son dévouement à la Société permirent à celle-ci l'application de nouvelles techniques qui donnèrent une impulsion accrue à nos tirs.

En 1968 ce fut l'introduction d'un « Concours individuel » qui, selon le principe du tir de groupe, permet au tireur de participer à un classement spécial gratuit grâce au résultat de deux passes de trois coups consécutives additionnées pendant son tir normal à la cible Arve.

En 1971 les cartes de tir furent introduites, supprimant les estampilles volantes nécessaires pour les cibles aux « mouches » et les timbres pour les cibles aux points.

L'accueil réservé par les tireurs à cette amélioration nous fait dire que les estampilles ont glissé au musée des souvenirs. Un de plus...

Mais aujourd'hui ce sont nos canons qui préoccupent le comité car la cadence qui leur est imposée depuis quelques années les conduit irrémédiablement vers un « rechemisage » indispensable.

Déjà quelques appareils de détente ont été modifiés. Des dioptrés ont été adaptés en lieu et place des guidons : la qualité des résultats a aussitôt apporté une confirmation positive à ces transformations. Il s'agira donc de maintenir nos canons en état puisqu'il s'avère impossible d'en retrouver d'autres.

Cette année, sans que les conditions de nos tirs soient modifiées, la Commune nous a demandé de pouvoir utiliser notre ligne de tir pour la création d'un « boulodrome municipal » que la rareté des terrains n'a pu fixer ailleurs.

Le comité, présidé depuis la dernière assemblée générale de novembre 1971 par le Dr Antony Dottrens, passionné tireur et dyna-

mique administrateur, a accepté cette « intrusion » afin de permettre à d'autres sportifs de bénéficier de l'espace de verdure mis à notre disposition. La Société y gagne l'installation d'une buvette fixe... et la reconnaissance unanime !

Mais qui sait si la pose des luminaires nécessaires à la pratique de la pétanque nocturne ne va pas l'inciter à créer des tirs de nuit, source de nouvelle affluence à ses « pas de tir » !

UN AVENIR QUI S'ANNONCE BRILLANT

Il est temps de conclure cet historique dont les proportions se sont faites plus vastes que prévu. Que l'on nous en excuse mais les souvenirs et les aventures de notre Société ressurgis du temps en sont seuls responsables.

Ces 120 ans d'existence ont marqué notre vie communale d'une empreinte profonde. Notre Société est demeurée, contre vents et marées, le pivot de notre Vogue; son tir est resté LA manifestation typique de Carouge et il ne viendrait à l'esprit de personne aujourd'hui d'imaginer sa suppression ou même sa limitation.

Le Tir au canon de Carouge fait partie de nos traditions et fournit à notre ville une part de sa personnalité qu'on nous envie loin à la ronde. C'est un titre de gloire qui nous est cher. Nous le devons à tous ceux qui se sont acharnés à le préserver, à le parfaire et l'améliorer toujours davantage.

Notre reconnaissance va aujourd'hui à ces pionniers de 1852 qui ont ouvert la trace. A tous les membres des comités successifs que nous voulons honorer en citant ci-après la liste des présidents de notre Société.

PRÉSIDENTS DU TIR AU CANON DE CAROUGE

1852	Emile DEGRANGE-GUERRE
?	Pierre PERRIN
1875	... BAUQUIS
1878	F.-H. MESSAZ
1890	Auguste LAIFER
1910	Johannès DALPHIN
1935	Jacques MAZZOLA

- 1941 Dr Edgar MASSON
 1964 Jean GYSEL
 1971 Dr Antony DOTTRENS

Mais il est juste aussi de célébrer en cette circonstance ceux qui se sont distingués derrière nos canons et qui ont connu l'insigne honneur d'être couronnés « ROI DU TIR » ou « CHAMPIONS » de l'année.

En voici le palmarès :

LISTE DES ROIS

- | | | | |
|------|---------------|------|---------------|
| 1873 | A. Vincent | 1905 | B. Bussoir |
| 1875 | L. Fossoux | 1906 | E. Chrétien |
| 1880 | J. Verdan | 1907 | J. Dalphin |
| 1881 | A. Falconnet | 1908 | E. Perrollaz |
| 1882 | L. Gaudin | 1909 | L. Blanche |
| 1883 | H. Streit | 1910 | J. Schweitzer |
| 1885 | J. Colombat | 1911 | L. Canel |
| 1886 | M. Daudin | 1912 | M. Wanner |
| 1887 | J. Rey | 1913 | E. Lienhard |
| 1888 | B. Dussoir | 1919 | J. Mazzola |
| 1889 | J. Beltrami | 1920 | S. Spielmann |
| 1890 | C. Caldelari | 1921 | E. Lienhard |
| 1891 | J. Laplace | 1922 | B. Tabozzi |
| 1892 | L. Matthieu | 1923 | C. Corthay |
| 1893 | A. Peillod | 1924 | J. Dalphin |
| 1894 | A. Naifer | 1925 | F. Gallay |
| 1895 | J. Kessler | 1926 | E. Duffaud |
| 1896 | A. Brand | 1927 | H. Dédomo |
| 1897 | J. Babel | 1928 | E. Perrollaz |
| 1898 | A. Brand | 1929 | E. Perrollaz |
| 1899 | G. Mermillod | 1930 | J. Roset |
| 1900 | E. Masson | 1931 | J. Schweitzer |
| 1901 | A. Garnandt | 1932 | A. Erni |
| 1902 | J. Dalphin | 1933 | L. Berthet |
| 1903 | F. Desbiolles | 1934 | J. Roset |
| 1904 | L. Canel | 1935 | J. Roset |

1936	A. Camporini	1956	A. Nussbaum
1937	A. Duvernay	1957	E. Masson
1938	J. Mazzola	1958	J. Gysel
1941	A. Camporini	1959	M. Mermillod
1943	M. Yantz	1960	A. Nussbaum
1944	A. Duvernay	1961	A. Camporini
1945	J. Schneider	1962	J. Gysel
1946	A. Erni	1963	J. Guillermin
1947	G. Hubler	1964	E. Breu
1948	E. Tagliabue	1965	E. Tagliabue
1949	E. Masson	1966	C. Canavese
1950	E. Perrollaz	1967	J. Guillermin
1951	E. Perrollaz	1968	W. von Ballmoos
1952	E. Perrollaz	1969	J.-Cl. Matthey
1953	E. Duffaud	1970	P. Terrier
1954	G. Simond	1971	D. Ferrarone
1955	W. Buchs		

LISTE DES CHAMPIONS

1949	M. Mermillod	1960	J. Guillermin
1950	E. Perrollaz	1961	J. Camporini
1951	M. Mermillod	1962	R. Berthoud
1952	M. Mermillod	1963	J. Guillermin
1953	M. Mermillod	1964	J.-Cl. Matthey
1954	M. Mermillod	1965	J. Gysel
1955	M. Mermillod	1966	A. Camporini
1956	A. Knuchel	1967	J. Gysel
1957	M. Mermillod	1968	J. Gysel
1958	M. Mermillod	1969	J. Guillermin
1959	R. Berthoud ex aequo M. Mermillod	1970	J. Guillermin
		1971	J. Guillermin

COMITÉ EN CHARGE DE 1972

Membre d'honneur : M. Duffaud Emile

MM. Dr Dottrens Antony, président
Tagliabue Ernest, vice-président
Gysel Jean, vice-président
Guillermin Jacques, directeur de tir
Ducret Robert, sous-directeur de tir
Tagliabue Jean-Pierre, sous-directeur de tir
Matthey Jean-Claude, trésorier
Courtine Raymond, vice-trésorier
Pradervand Jean, vice-trésorier
Canavese Claude, secrétaire
Zanone Raymond, vice-secrétaire
Camporini Alfred, commission de tir
Zihlmann Bernard, commission de tir

Siegrist Otto, armurier

Zanone Jean et
Peduzzi Joseph, vérificateurs des comptes

Ce 120^e anniversaire n'est qu'une étape de plus dans l'existence de notre Société. Ses références sont cautions de ses succès futurs. Pour que Carouge demeure cette ville qui nous est chère, que vive, longtemps encore, la Société du Tir au Canon !

Raymond Zanone

Mars* 1972

AA SA

11 Dotters

~~Danny~~

Mrs Parkin
C. Fyfe

~~Fyfe~~

~~Ernest / Ephraim~~

~~John~~

~~H.P. Zilber~~

~~[Signature]~~

M. Skyn

O. P. Absee

Mantilli

~~Panatore~~

~~[Signature]~~ Pontornut

Dansel

~~B. Gaggi~~

~~[Signature]~~

~~U. Testa~~

~~[Signature]~~

~~[Signature]~~

Alice Roset.

G. Duffaud

J. G. Couture
~~[Signature]~~

~~[Signature]~~ +